

## SOINS DE SANTE

### Correspondant :

Tél. : 02/739.74.79

E-mail : [kine@inami.fgov.be](mailto:kine@inami.fgov.be)

Nos références : 1250/OMZ-CIRC/KINE-12-01F

Website : [www.inami.be](http://www.inami.be)

Bruxelles, le

1. **Adaptation du formulaire de demande d'intervention INAMI dans les coûts d'un logiciel pour l'année 2012 (voir annexe).**
2. **Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

### 1. **Adaptation du formulaire de demande d'intervention INAMI dans les coûts d'un logiciel pour l'année 2012 (voir annexe).**

L'INAMI a mis à votre disposition une application on-line pour la gestion des données d'identification et des données financières. Cette application web permet de vérifier les données financières connues de l'INAMI et, le cas échéant, de modifier celles-ci. A partir de l'année 2013, la demande pour l'intervention INAMI dans les coûts d'un logiciel se fera intégralement online selon des modalités qui vous seront communiquées ultérieurement mais pour cette année 2012, un formulaire « papier » adapté est d'application.

Le formulaire de demande de la prime informatique a été modifié : le numéro de compte ne doit plus être renseigné via le formulaire mais via l'application web. Vous trouverez en annexe de la présente le formulaire adapté que vous devez utiliser pour la demande de votre prime informatique 2012.

Si votre numéro de compte a déjà été enregistré, vous n'êtes pas tenu de communiquer de nouvelles données via l'application web pour l'intervention relative à l'année en cours.

Le kinésithérapeute ayant obtenu l'intervention pour l'année 2011 doit en faire la demande écrite au Service des Soins de santé de l'INAMI pour l'année 2012 avant le **31 mars 2012**. Le kinésithérapeute n'ayant pas obtenu cette intervention pour l'année 2011, doit le faire avant le **30 septembre 2012**.



## **2. Informations pratiques.**

Nous vous rappelons qu'un Call center chargé des relations avec les kinésithérapeutes est accessible au **02/739.74.79**, les mardi, mercredi et vendredi de 9 à 12 heures ainsi que les lundi et jeudi de 13 à 16 heures. Nous vous recommandons de vous identifier lors de votre appel, en introduisant votre numéro INAMI afin d'être dirigé plus rapidement vers le collaborateur compétent et ainsi de faciliter le traitement de votre dossier.

Je vous remercie pour la collaboration que vous apportez au système d'assurance soins de santé et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant

H. De Ridder,  
Directeur général.

Annexe : 1